

*Les départements et UFR de philosophie, représentés par la conférence de leurs directrices et directeurs, expriment leur solidarité avec les jurys du CAPES externe et ses directoires des sessions 2022 et 2023 quant aux choix qui ont été les leurs concernant l'organisation des épreuves et leur déclinaison disciplinaire.*

*Ils constatent eux aussi que rien ne justifie l'éviction de Mme la professeure Sylvia Giocanti, présidente du jury du CAPES externe de philosophie. Ils demandent par conséquent sa reconduction dans ses fonctions pour une quatrième année, comme il est d'usage.*

*Ils s'associent sans réserve aux positions et demandes formulées par les jurys du CAPES externe, reprises et prolongées par la motion de la section 17 du CNU adoptée à l'unanimité le 11 septembre 2023, motion à laquelle ils s'associent également sans réserve.*

*Les départements et UFR de philosophie tiennent enfin à rappeler, puisqu'apparemment il le faut, les principes d'indépendance et de souveraineté des jurys.*

Départements et UFR de philosophie des universités de Bourgogne, de Rennes, de Créteil, d'Aix-Marseille Université, de Caen, de Nanterre, de Paris 1, de Sorbonne Université, de Reims, de Nantes, de Strasbourg, de Montpellier III, de Franche-Comté, de Clermont-Auvergne, de Tours, de Lyon III, de Paris 8, de Rouen, de Bordeaux, de Nice, de Poitiers, de Lorraine, de Grenoble et des Ecoles normales supérieures de la rue d'Ulm et de Lyon.

Motion adoptée le 18 septembre 2023.